

II

*Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à
l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique*

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
CANADA

N° D-219

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à Son Excellence l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à la Note n° 237 du Chargé d'Affaires ad interim des États-Unis d'Amérique, en date du 1^{er} mai 1953, et à l'échange de Notes des 4 et 8 novembre 1952, relatifs aux installations de communication avoisinant Stephenville, à Terre-Neuve.

Le Gouvernement canadien agréé les descriptions détaillées de l'emplacement du récepteur et de l'emplacement de l'émetteur, fournies dans les annexes à la Note de l'Ambassade, en date du 1^{er} mai 1953. La Note de l'Ambassade en date du 1^{er} mai 1953 et la présente Note constituent une modification à l'accord effectué par l'échange de Notes des 4 et 8 novembre 1952.

OTTAWA

le 31 juillet 1953

L'ESCLAVAGE

Protocole amendé la Convention
relative à l'Esclavage, signé
à Genève le 25 septembre 1948

Signé à Genève le 17 décembre 1953

En vigueur pour le Canada le 17 décembre 1953

32 756 743

5 163005

Price 35 cents

5014-1